le défendre.

MUNICIPAL, PROVINCIAL ET MATIONAL.

M. Devaux : Je ne recommencerai pas la discussion ; mais ,

quand ceux qui accusent un ministre ont parlé quatre ou cinq fois, il est bien permis de prononcer quelques paroles pour

## ANGLETERRE.

Londres, le 1er mars. - Hier, au lever du roi, deux membres de la chambre des pairs lui out présenté une adresse signée par les protestans d'Irlande contre le bill de réforme irlandais ; elle contenait 230,000 signatures, et était si volumineuse qu'il fallait deux hommes pour la porter. Au même lever, M. Van de Weyer a présenté à S. M. le major belge Kessels, chevalier de la légion d'honneur.

Le Courier dit qu'il est presque certain que le bill de réforme, à la seconde lecture dans la chambre des pairs, obtiendra une majorité plus forte que celle qu'il avait précédemment annoncée. Le même journal parle d'un autre bill de réforme rédigé par les anti-réformistes, et qui sera présenté à la seconde lecture comme amendement du bill du gouvernement.

#### FRANCE.

Paris, le 2 mars. - Plusieurs journaux ont annoncé que le roi se préparait à négocier un emprant de 15 millions. Nous pouvons affirmer que cette noutelle est dénuée de fondement. (France Nouvelle.)

-La chambre des pairs a adopté la liste civile sans amendement, à une majorité de 112 voix contre quatre.

L'ambassadeur de Prosse a eu hier avec le président du couseil une conférence dont les résullels ont été entièrement à la paix. Toutes les dispoations manifestées par les cabinets sont favorables, il, à moins d'évenemens que le ministère ne pamit plus aujourd'hui nullement redouter, le désarmement tant promis ne pourrait désormais manquer l'être prochain. (Messager des Chambres.)

- Des nouvelles venues Civita-Vecchia annonent que dans la soirée du 19 courant on y attendait un bâtiment à vapeur ayant à bord le général général Cubières. D'autres renseignemens de Messine, en date du 14 courant, porte qu'on y a remarqué une escadre française composée d'un vaiscau de ligne, de deux frégates et d'un brick, qui ce dirigeait vers l'Adriatique.

- On écrit de Toulon , le 25 février :

« Le mouvement des bâtimens continue à être des plus actifs a Toulon, et c'est le télégraphe qui es fait mouvoir. Il ne se passe pas de jour sans que l'autorité ne reçoive cinq ou six dépêches téigraphiques.

» La goëlette la Gomete est arrivée ce matin sur sotre rade. Elle va reprendre la mer demain matin. La balancelle l'Africaine et la goëlette l'Iris at recu ordre ce soir de mettre immédiatement sons voiles pour se rendre en toute hâte sur les côtes de l'Italie.

Le rendez-vous de la deuxième expédition est Porto Vecchio (île de Corse); c'est la qu'elle oit attendre de nouveaux ordres du maréchal-detamp de Cubières, à la disposition duquel on avait mis un bateau à vapeur.

# BELGIQUE.

CHAMBRE DES REPRÉSENTANS.

Séance du 2 mars. — On continue la discussion du mar?

ché Hambrouck,
MM. Fallon et de harne se prononcent pour la nomination
M. Mary prend la défense du marché.
MM. Goethals, Jamme et Lebeau; voteront pour l'ordre

du jour.

MM. Gendebien , Delehaye ; Osy et Julien soutiennent la nonination d'une soutienne

MM. Gendebien Delehaye; Osy et connination d'une commission.

M. Leclercq en démontre l'inutilité.

M. Devaux : Je demande la permission à la chambre de comparer quelques chiffres à ceux qui lui ont été présentés.

Une vois : La discussion ya recommencer alors.

M. Gendebien : Je n'ai parlé que deux fois ; et, du reste ce ne serait pas à M. Devaux à me faire des observations mais à M. le président.

M. Devaux: Je n'attaque personne; mais, quand on m'attaque et qu'on veut m'interdire la parole, je me défends. J'ai peu de mots à dire, et je les dirai, car j'en ai

Permettez-moi, messieurs, d'envisager le marché Hambrouck sous un autre aspect que celui où il a été considéré. Au mo-moment où le marché a été passé, une entreprise générale était indispensable. Les circonstances et les mouvemens probables de l'armée en démontraient la nécessité. En bien je dis que, dans cette position, une adjudication publi-que était impossible. Et, quand le nom du ministre et les qualités que réunissait l'entiepreneur entraient pourtant dans la confiance que cette me ure devait inspirer au pays, par-ler d'adjudication publique, c'est comme si l'on demandait de mettre une administration ou un ministère au rabaie.

Je dis que, quand on réfléchit aux mouvemens que l'on prévoyant alors devoir être faits par l'armée, si l'on pense, d'un autre côté, que la surveillance était plus coûteuse et plus difficile, parce qu'elle était générale, alors l'entreprise ne parait plus onéreuse.

Maintenant j'arrive au fond, et je démontrerai combien l'on a tort de s'en rapporter aux calculs et aux renseignemens évidemment fourns par des entrepreneurs écartés. Le discours prononcé hier par M. Osy est très-précis, et certes il aurait été concluant, s'il avait été exact en tous points. Mais il ne me sera pas difficile de prouver le contraire.

M. Osy, d'après les renseignemens qui lui ont été donnés a soutenu que le sieur Hambrouck avait sous-traité pour la ration de pain de 6 1/2 à 9 cents. Si je ne me trompe, M. Gendebien a évalué à 7 cents 1/2 le prix de la ration de

Eh bien! moi j'ai en ma possession le contrat de la sous-entreprise des vivres pour toute la campagne des Flandres, faite avec Hambrouck; et à quel prix croyez-vous qu'il sit sous-traité? Ce n'est pas à 6, 7, 8 et 9 cents, mais à 10

J'avoue que c'est encore un bénéfice de 9 p. % lo, mais de 9 à 35 il y a loin, et cependant c'est le chiffre 35 qu'à posé M. Osy. Or, comment supposer maintenant que le sieur Hambrouck, s'il eut pu faire un bénéfice si considérable, aurait été assez bon, assez absurde pour l'abandonner aux sous-entrepreneurs?

Pour la viande, M. Osy et M. Gendebieu également, je crois, portent le sous-traité dans les Flandres à 7 cents 12 la ration, c'est à dire 2 cents par ration ou 26 pour olo de bénéfice. Els bien! j'ai le contrat en main, et il atteste que le sous-traité a été fait à 8 cents 112. Ainsi voilà encore une erreur de moitié, et cependant M. Osy affirme, en toutes lettres ce qu'il avance si bénévolement. Je puis prolonger encore cette comparaison, et la chambre sera si alle longer encore cette comparaison, et la chambre verra si elle doit se sier aux calculs qu'on lui a présentés.

M. Gendebien a prétendu que l'entrepreneur gagnait 178 p. ° lo sur le sel; mais la ration est de 701100 de cents : ainsi quand il ferait un bénéfice de 178 p. c. cela ne ferait que 2 p. c. sur la ration. Savez-vous à quel taux il a sous traité dans les Flandres? à 501100, au lieu de 701100 qu'on lui paie. Et vous croyez qu'Hambbrouck aurait la bonhomie de laisser la plus grande partie de son bénéfice aux sous entrepreneurs? Mais ce serait donc un imbécile alors!

Pour le genièvre, a t-on dit, il gagne 81 p. c. De com-bien est la ration? De 3 cents. On a ajouté que c'était sur les calculs de M. Teuwens ancien membre du congrès, qu'on avait reconnu que le bénéfice était de 81 p, c. Eh bien! j'ai la preuve que M. Teuwens lui-même, quand il s'est agi de la fourniture des vivres du Limbourg, a of fert de soumissionner la ration au même prix qu'Hambrouck, c'est à dire à 3 cents; et certes, M. Teuwens était trop

81 p. c.
Mais, dira-t-on, le grain est meilleur marché aujourd'hui
qu'il n'était alors: mais il peut revenir à son premier taux.
Messieurs, si l'on s'arrête aux prix actuels, il est certain qu'on Messieurs, si l'on s'arrête aux prix actuels, il est certain qu'on trouvera le marché onéreux; mais l'est-il outre mesure? Personne ne pourrait le dire. Comme l'a fait observer fort judicieusement M. Barthélemy, il s'agit ici d'un contrat aléatoire, et il faut attendre que toutes les chances soient épuisées pour en apprécier le résultat. A cette occasion, M. Barthélemy vous a cité un fait qui m'a paru frappant, c'est celui d'un colonel qui avait traité avec des entrepreneurs, et qui a été condamné aux galères, la première année d'un marché qui, 3 ans après, réduisit les entrepreneurs à la banqueroute. Cela vous prouve qu'il faut attendre la fin pour calculer les bénéfices, M. le ministre a cru à la guerre, et il en a calculé les chances; il a agi dans cette prévision, et chaque jour on nous menace encore de la guerre; souve

nez-vous de ce qu'un honorable membre vous a dit hier, qu'avant la guerre d'Espagne l'avoine était à 1 fl. 50, qu'au seul bruit de cette guerre elle s'était élevée à 3 fl. 60, et que, la guerre finie, on ne trouva plus à la vendre à aucun prix. Il faut tenir compte de toutes ces chances. On a eu raison de dire que le ministre de la guerre avait traité en homme d'état. Il était essentiel, avant tout, de régulariser la fourniture des vivres de l'armée; car c'était la conditiou de son existence, la condition de la victoire, et, quand il autait vu un bénéfice de deux cents de trop par ration, certes on ne peut pas dire qu'il ait fait un marché scaudaleux.

M. le ministre de l'intérieur : On a dit que le sieur Ham-brouck gaguait 680 fl. par jour à raison de 10,000 hommes ce chiffre est effrayant, mais il faut le réduire au vrai. La différence par jour entre le taux de 24 114 auquel on prétend qu'on aurait pu contracter, et 26 auquel on pre-tend qu'on aurait pu contracter, et 26 auquel on a con-tracté, est de 475 florins par jour. Dans cette circonstance, ce n'est donc que de 475 fl. par jour que le marché Ham-broacka a grevé le pays.

M. le ministre de la guerra: Les procès verbaux sur les-quels s'annuie M. Osy en proposent rien. Des pains man-

quels s'appuie M. Osy, ne prouveut rien. Des pains mauvais, livrés par le sieur de Visser, ont été adressés directement à l'intendant militaire et à moi même. On sait avec quelle négligence les procès verbaux se font en cette matière. Les expertises se font par deux boulangers de l'endroit aux-

quels il faut s'en rapporter.

M. Gondebien demande à M. Devaux la date de l'enregistrement du sous traité pour les Flandres et le nom des parties qui l'ont signé.
M. Devaux : Je vous en donnerai communication demain.

La clôture est prononcée à l'unanimité. On passe à l'appel nominal; sur 78 membres présens, 61

se prononcent contre la nomination d'une commission; 17 pour. M. le ministre de la guerre et M. H. de Brouckere se sont

abstenus de voter.

Ont voté contre: MM. Barthélemy, B. de Villeraie, Bourgeois, Brabant, Cols, Coppens, Coppieters, Dams, Davignon, Delhoungne, Demeer de Morsel, F. de Mérode, V. de Mérode, de Meulenaere, de Roo, de Sécus, Desmanet de Biesme, Destouvelles, de Terbeeq, de Theux, Devaux, Dewitte, de Woelmont, Dubus, Dumortier, Duvivier, Fleussu, Goblet, Goethals, Hye-Huyse, Jaminé, Jamme, Lardinois, Lebeau, Leclercq, Lefebvee, Liedts, Mary, Milcamps, Mortel d'Haneel, Nothomb, Olislagers, Pirmez, Posfvliet, Poschet, Raikem, Raimackers, C. Rodenbach, Rouppe, Serruys, Tiecken de Terhove, Ullens, Vanderbelen, Van Inuis, Van Meenen, Ch. Vilain XIIII, Hypp, Vilain XIIII, Vuylsteck, Zoude, de Gerlache et Coghen.

teck, Zoude, de Gerlache et Coghen.
Ont voté pour : MM. Corbisier, Dehaerne, de Lehaye, de Robaulx : Eug. de Smet, Domis, Fallon, Gendebien, Julien Lebègue, Osy, Alex, Rodenbach, Seron, Verdussea, Vergauwen, Watlet et d'Hofsmidt.

(La séance du 3 mars a été consacrée à entendre les rapports des commissions sur les pétitions — L'ordre du jour de la séance de lundi est la discussion du projet de loi sur les Barrières.)

Bruxelles, le 4 mars. - Hier, M le comte Félix de Mérode, ministre d'état; le général Desprez, chef de l'état-major; Teichmon, inspecteur-général des ponts et chaussées, et les ministres de la guerre et des finances, ont eu l'honneur d'être reçus en audience particulière par le roi.

A midi, S. M. a présidé le conseil des ministres.

- Un peu d'indiscrétion nous fait connaître qu'au-delà de deux mille familles indigentes de cette ville reçoivent des secours hebdomadaires de la part du roi.

- Avant son départ de Mons, le roi des belges fait remettre a la disposition de M. le hourgmostre une somme de douze cents florins pour être distribuée en secours aux personnes qui se sont adressées à S. M. pour obtenir cette faveur pendant son séjour en cette ville, et le surplus être réparti entre tous les indigens des divers arrondissemens de charité.

# MARCHE HAMBROUCK.

La lettre suivante est adressée au Moniteur belge :

" Monsieur, l'Emancipation du 29 février termine son article sur le marché Hambrouck en demandant que chacun fasse son devoir ; je crois dono du mien d'obtempérer à sa demande, en signalant les erreurs sur lesquelles il base ce long calcul. Chargé seul du service des vivres pour les deux Flandres, je vous dirai donc :

1º Qu'il n'est pas vrai que M. Hambrouck ait traité avec moi , pour la viandre , à 7 1/2 cents la ration :

2º Qu'il n'est pas vrai que le sieur Van de Geachte soit chargé du service des vivres à Eccloo, à 23 cents et demi la ration complète;

3º Qu'il n'est pas vrai que le sieur Guillaume de Ruive fasse le service à Gand, à 23 cents la ration complète;

4º Qu'il n'est pas vrai que quelqu'un fasse le service à 22 1/2 cents la ration complète, et que le service ne se fait pas par un boucher à Saint-Nicolas ;

5º Qu'il n'est pas vrai que le service se soit fait à Maldeghem, par un boucher. à 7 114 cents la ration de viandre.

Jo suis à même de prouver ce que je viens d'avancer , et j'en conclus que , si l'Emancipation puise tous ses renseignemens à la même source, le public saura apprécier quelle confiance méritent les articles dont ce journal croit de son devoir de l'amuser depais quelque temps.

l'ose espérer, monsieur, que, dans l'intérêt de la vérité, vous voudrez bien insérer la présente dans un de vos prophains numéros.

G. D. CHANTRELL ...

### LIEGE, LE 5 MARS.

On écrit de Westcapelle , le 10r mars :

» Le bataillon de Liége vient de quitter notre village pour aller reprendre haleine après les rudes nuits qu'il a passées au Hazegras. Il laisse après lui des marques non-équivoques de patriotisme et d'une détermination à toute épreuve. Le bataillon de Verviers et de Hay vient de le relever. »

- On écrit de Bruges, le 2 mars :

« Quelques détachemens des gardes civiques de Brazelles; de Gand et d'Ypres en garnison à Ostoude, Nieuport et Maldeghem arriveront aujourd'hui en cette ville. Ces détachemens seront composés des hommes qui ont atteint l'âge de 31 ans et cossent de faire partie du 1ºr ban. Les gardes civiques liégeois en garnison en cette ville et à Westcapalle et qui sont dans le même cas, partiront également pour Liége.

Les quatre bataillons de la légion de la garde civique de Liége, vont être formés en trois ba-

taillons. » On dit que les troupes formant la légion étrangère vont partir de cette ville pour la citadelle

- L'Indépendant donne l'article suivant des environs de Maestricht, le 1er mars :

· Avant-hier, plusieurs charrettes chargées de grains , et destinées pour Maestricht , avaient été arrêtées au boreau des douanes belges à Keer (rive droite). Le général Dibbets, informé de ce fait, a envoyé sur les lieux un bataillon d'infanterie et deux pièces de canon. Les douaniers, abandonnés à eux-mêmes, n'ont fait, comme on le sent bien , aucune résistance. Les troupes hollandaises se sont contentées de cerner le bureau de la douane, sans faire aucun mal aux employés. Le commandant a fait passer les charrettes sous les yeux de ces messieurs, et après les avoir salués poliment, a repris la mate de Maestricht avec les charrettes et les trou es sous ses ordres.

» Hier une charrette chargée de stockvisch était arrêtée au bareau de Riempst (rive gauche). Sar la nouvelle qui en était arrivée à Maestricht, des cuirassiers se sont avancés jusque sur les lieux. Là encore, nos employés étaient sans appai. Le contrôleur a été arrêlé, mais relaché au bout d'une demi-heure. Le stockvisch a continué sa route vers Maestricht, où il est entré avec les cuirassiers, »

- On lit dans le Journal des Flandres, de Gand, le 3 mars:

» Le général Niellon est de retour à Gand. n Trente-huit caisses de fusils sont arrivées hier ici par un bateau de Bruxelles, en destination pour

» Troize caisses de fasils ont été expédiées de no tre ville pour la garde civique d'Assencede. »

- L'exagération avec laquelle on a attaqué le caire-général du diocèse et plusieurs écclésiastiques marché Hambrouck, est une chose fort curieuse. ont pris part à l'érection de la société, les livres Voyez plus haut la lettre de M. Chantrell et les observations de MM. Detheux et Devaux,

### NOUVELLES DE HOLLANDE.

Le Handelsblad du 27 février, publie une lettre de La Haye, où on lit ce qui suit :

« Le comte Orloff use de toute son influence pour décider le cabinet hollandais à accepter le traité du 15 novembre, avec quelques modifications cependant, et à reconneître d'abord le roi Léopold. Quelqu'an qui se donne comme très-bien informé de ce qui a lieu à St-Pétersbourg soutient pourtant qu'une décision tout-à-fait différente interviendra. Quoiqu'il en soit, tout ce que nons voyons porte à croire que le maintien de la paix est le but de la mission du comte Orloff et que ce but sera atteint, si la France se montre loyale et franche.»

PS. Il paraît certain que le conseil d'état et le roi lui même approuvent le traité de paix dont le comte Orloff est porteur.

- Il vient d'être fait une distribution de croix de l'ordre Guillaume, et le prince d'Orange s'apprête à partir pour l'armée.

SOCIÉTÉ D'ENCOURAGEMENT POUR L'INSTRUCTION ÉLÉMEN TAIRE DANS LA PROVINCE DE LIÉGE.

Une société s'est formée, il y a quelques années pour répandre à bas prix dans la province, les meilleurs livres élémentaires et contribuer à introduire dans l'enseignement les méthodes les plus

Dans l'espace de cinq années, elle répandit plus de cent mille exemplaires de ses ouvrages dans l'intérieur de la province; ces ouvrages, réimprimés pour la plupart, ont été corrigés avec soin ; un ecclésiastique, membre du conseil, les a revus concurremment avec ses collègnes.

Ces ouvrages ne traitent pas de dogme : la mission de la société n'est pas d'enseigner un culte quelconque; existant dans un pays où la liberté des cultes est proclamée, ces livres ne doivent être hostiles à aucun ; leur morale doit être pure , elle est quelquefois religieuse parce que la religion sert de sanction à la morale, mais elle n'affecte les

doctrines spéciales d'aucun culte. Cependant au sein du conseil d'administration s'élèvent quelquefois des discussions : catholiques de bonne-foi, quelques membres veulent que les publications de la société reposent sur une base religieuse spéciale ; ils voudraient même que l'on traite le dogme; la société repousse sagement ces

prétentions. La révolution survient : les inspecteurs d'écoles . intermédiaires utiles entre la société et les instituleurs sont supprimés, les communes retirent aux instituteurs les subsides, l'enseignement public est presqu'anéanti ; les régences des villes seules le soutiennent.

La société d'encouragement n'en persévère pas moins dans ses travaux : ses livres bons, sous un gouvernement qui admettait la liberté des croyances, doivent l'être dans un pays où la liberté des cultes est aussi proclamée; d'ailleurs aucun reproche n'avait été articulé pendant plusieurs années ; leur venin s'est répandu librement par cent mille exemplaires vendus à quelques cents : Pasteurs, vous dormiez donc sur vos ouailles; votre réveil a été un réveil de remords!

Le venin de ces livres s'est déconvert après cinq devenue une succursale d'une société fameuse en ne publier de pareils ouvrages qu'avec l'assentiment Hollande; un hollandais, protestant, qui pendant les derniers mois antérieur à la révolution a fait partie du comité de comptabilité, et qui n'a assisté qu'à trois séances du conseil, est transformé en directeur de cette société, ayant en sous ordre un autre membre, appartenant au comité de distribution des livres. D'autres les composaient ou les choisissaient; mais le colonel Bake et M. Ronveroy

Le but de la société a été de protestantiser la population catholique de la province; ses publi-

exercaient sur les esprits de tous une influence

sont dans leur main ; le conseil envoie une députation vers l'évêque, des le 13 février 1830, pour lui soumettre les ouvrages ; un an après, l'évêque n'a pu encore les examiner, vu ses immenses occupations; et l'évêque, les membres de tout le clergé; les catholiques zélés voient l'hérésie se répandre, et ils se taisent ..... le moment n'était pas venu.

Une demarche spontanée d'un membre da conseil près de l'évêque, l'amène à s'entrotenir arec ce prélat de la société d'encouragement; nous disons que cette démarche fut spontanée, parce que d'après les meilleurs renseignemens nous nous sommes assurés que jamais le conseil ni même les membres d'un comité n'ont député vers l'évêque ce membre zelé et officieux; sa démarche ne peut donc être attribuée au conseil.

L'évêque mit une condition à sa participation aux travaux de la société : il la recommanderait bien volontiers si elle ne voulait s'occuper que de publications religieuses; le peuple a trop peu de temps à donner à la lecture pour le perdre eu lec-tures vagues. Il lui faut des notions positives et spéciales, un but déterminé; que la société adople franchement le principe catholique et l'évêque la secondera avec tout son clergé.

Cette communication n'avait pas été faite au conseil; quelques membres répondirent : que la mission de la société n'était pas de s'occuper d'ouvrages religieux, qu'une société laique ne pouvait pas aborder cette matière; que dans un pays ou la liberté des cultes est établie, les livres deslines à servir à l'enseignement des premières notions des sciences, devaient pouvoir servir à tous les cultes; que la société, pour s'assurer que ses ouvrages ne contenaient rien de représensible sux moears ni de contraire au dogme catholique, avait élu un ecclésiastique sage et considéré qui fessit partie du comité d'examen ; que sans avoir de bennière religieuse, si elle devait en choisir une, elle serait catholique.

Cette correspondance de part et d'autre fut lus au sein du conseil, lors de la rédaction de la cireulaire; l'houorable membre qui avait visité l'évêque, combattit cette doctrine : dans une province, où presque la totalité des habitans est catholique il ne voyait pas d'inconvénient à ce que la société adoptat formellement le principe catholique; et comme on lui répondit derechef que la société, étant une société laïque, ne ponvait s'occuper de dogme ni de matière religieuse directement, Illonorable membre parla pour la première fois de l'approbation de l'évêque.

Il donna quelques développemens à sa pensée; il voyait une utilité extrême à cette sanction épisco pale qui devait assurer une bien plus grande extension aux opérations de la société; la présence d'un etclesiastique n'était pas une garantie; l'autorité lierarchique du chef diocesain pouvait seule recom-

mander les ouvrages. La société pouvait-elle changer le but que la prescrivait son réglement, et se déponder du choix de ses livres pour se soumettre hiérarchique ment à l'autorité de l'évêque? C'eût été son de voir, si elle avait eu à s'occuper du dogme ou de discussion sur des matières de foi catholique; mais elle se renfermait dans le cercle de ses devoirs, en laissant le dogme au clergé, et en ne cherchant qu'à donner des notions usuelles au peuple et aux écoles. Elle pouvait s'engager à ne pas publier des ou vrages de dogme, ou même ayant seulement trait années : la société au bout de ces cinq années est aux matières religieuses ; elle pouvait promettre de devenue une specureale d'une société forme de la contraction de la con de l'évêque et revêtus de son imprimatur.

Cette discussion était incidentelle aux délibérations sur la circulaire : on demanda à l'honorable membre, s'il entendait en faire une proposition formelle; sar sa réponse négative, le consoil n'ent pas à statuer et n'émit pas de réponse.

La circulaire approuvée , apparaît encore un fac tum, adressé à un membre; un des membres redacteurs de la circulaire est absent, c'est ce qui retarde sa publication; à son retour, il prend con naissance du califer des naissance du cahier d'observations; la plupart des objets traités on à traiter par la société, y était-il cations sont sociniennes et déistes, chacun de ses dit, touchaient aux matières religieuses, la morales ouvrages fourmille d'hérésies : et constitute de ses dit, touchaient aux matières religieuses, la morales de la constitute ouvrages fourmille d'hérésies; et cependant le vi- l'histoire, la géologie; la société outre l'arithmeti

que; la grammaire et les modèles d'écritures, pouvait encore publier des modèles de dessin et de géométrie, sans risquer de froisser des opinions reigieuses. La nécessité est établie de se soumettre pour toutes les autres publications à l'approbation de l'évêque.

Cependant après des explications données, l'honorable membre auteur du factum approuve la circulaire, et croit ne devoir plus proposer d'amendement: la circulaire paraît, et à la demande de plusieurs membres, elle est adressée à tous les curés; on témoigne même le désir que l'on puisse

souscrire chez eux.

La société n'exprime dans sa circulaire que les principes qui l'ont guidee jusqu'ici, elle ne parle que de ses faits, elle n'annonce aucune intention : le conseil d'administration doit être renouvellé au moins en partie ; ces questions pourront se représenter : dépossedes de leur mandat , les membres setuels penvent-ils enchaîner ceux qui les suivront? L'assemblée générale des souscripteurs résoudra le problème; le simple narré de ce qui a été fais, évite toutes les discussions.

Il n'est donc pas vrai que la société déclare dans la circulaire vouloir continuer à s'occuper de matières religieuses; il n'est pas vrai que la société a refusé de se soumettre pour les publications religieuses au visa de l'évêque ; il n'est pas vrai qu'une reponse quelconque a été donnée, de même qu'il n'est pas exact de dire que la société a député officiensement un de ses membres près de l'évêque, ni qu'un de ses membres ait fait des instances ou même une démarche auprès du respectable M. Bar-

rett, pour l'engager derechef à signer.

Mais quelle était la portée de ces propositions, quelle était leur tendance ? Par quel acheminement est on venu à tenter de déconsidérer la société d'encouragement, ensuite à flétrir d'hérésies quelques unes de ses publications : l'on n'a pas été heureux toutefois dans ces reproches : le premier ouvrage qu'on attaque, n'appartient pas à la société; depuis trois ans, la société a cessé de le débiter; ello l'a distribué auparavant comme un ouvrage uécessaire et manquant aux écoles ; elle l'a remplacé par deux ouvrages indispensables : la Grammaire des commençans et la Grammaire française, qu'elle livre à l'examen public. Mais non, elle donne la liste de ses ouvrages : c'est l'ouvrage étranger que l'on censure.

D'autres fois, c'est pour avoir évité la controverse et de s'expliquer sur le dogme qu'on l'accuse ; ce n'est pas seulement ce qui est dans les ouvrages , mais sortont ce qui n'y est pas qui est un texte d'accusation. Toutefois n'anticipons pas sur cet examen ; il doit être grave et solennel. Des reproches terribles sont attribués à la société; ils doivent être analysés; mais si la société, forte de ses intentions, croit n'avoir négligé aucun moyen de la prudence humaine pour éviter le mal, si elle l'a fait insciemment, ou si elle ne s'en est pas rendue conpable, alors un grand mal a été causé, un grand scandale a été apporté, et de tardives réparations ne cicatriseront pas la plaie qui aura été faite.

a lettre suivante aurait dû être publiée samedi : Liége, le 3 mars 1832.

# A MM. les Rédacteurs du Politique.

Afin de donner connaissance à MM. les habitans de la ville Ann de donner connaissance à MM. les nathaus de la part des de liège, qu'il n'y a aucune mauvaise volonté de la part des autorités militaires, pour faire entrer dans les casernes le bataillon qui arrivera le 4 au soir.

Si MM. les membres de la régence veulent faire démonter Dour 650 les membres de la régence veulent faire demonter de la contrait de

Pour 650 hommes des bois de lit qui se trouvent aux ca-sernes Sainte-Agathe et Pont-Maguin, par des ouvriers char-pentiers ou menuisiers, les faire remonter dans la caserne Saintel ou menuisiers, les faire remonter dans la caserne Samt-Laurent, ils seront portés d'une caserne à l'autre par les chasseurs au besoin.

On, si elle le préfère, les soldats démonteront eux-mêmes les bois de lits et les remonteront ensuite, mais aux conditions que s'il venait à y avoir des degradations, le soldat ne

Le lendemain 5, le bataillon entrera dans les casernes ou le 4 même, lors de lenr arrivée, si la régence veut terminer

Les paillasses qui ont servi au bataillon qui est parti aupailles a été achetée et payée par le colonel : les mêmes couvetures serviront, mais les draps de lits devront étre renouvetles, et, au besoin, les chasseurs coucheront deux on trois mits. mils sans, pour layer ceux qui ont servi au bataillon qui

MM. les membres de la régence allèguent toujours que les fournitures appartiennent à des habitans de la ville, le lieutenant-colonel s'emgage à payer, lors du départ de la troupe, toutes les dégradations et les objets manquans.

Les chasseurs n'ont jamais eu jusqu'à ce jour et ne demandent rien autre, qu'une toile de paillasse, une toile de traversin, deux couvertes et une paire de draps pour deux hommes et la régence reçoit régulièrement 2 4875[10000 cents par jour et par homme.

par jour et par homme.

Quant aux fausses réclamations que font MM. les membres
de la régence, le lieutenant-colonel certifie ne rien leur devoir, mais si cependant ces MM. croyent avoir quelque ré-clamation juste à faire à charge du régiment, ils peuvent se présenter à toute heure, ils seront satisfaits et payés sur-le-champ.

Le lieutenant-colonel commandant le 1er régiment de

chasseurs à pied, DOREZ.

Le jeune Léonard s'est fait entendre samedi à la Société Le jeune Léonard s'est fait entendre samedi à la Société-d'Emulation. Deux concertos de sphor, d'une grande difficulté; un air varié de Lafont, gracieux, suave et quelque peu coquet, étaient les morceaux choisis pour nous révéler un virtuose de 12 ans. Le jeune artiste s'était précédemment essayé en public ; mais aujourd'hui ce n'est plus avec indulgence qu'on l'écoute: On est forcé d'applaudir à des sons si purs, si justes, animés par un sentiment si délicat, et un goût déjà si avancé De ce moment, on peut inserire Léonard parmi les émules de Massart et de Prume. Nous engageons fort M. Rouma à lui continuer ses leçons; de pareils germes de talent sont rares et méritent tous les soins d'un maître aussi dévoué. Nous espérons que notre régence continuera aussi dévoué. Nous espérons que notre régence continuera ses encouragemens au jeune Léonard ; il a prouvé samedi que aul ne les méritait davantage.

### WARIÉTÉS.

LE GÉNIE. - ODE.

A Monsieur P. de Béranger.

Le mortel que n'a point embrasé le Génie, Pour franchir les sommets de la docte Aonie, Offre au Dieu des beaux-arts un inutile encens; Et les vierges du Pinde, en leurs rians bocages,

Dédaignant ses hommages, Ne lui prêtent jamais leurs sublimes accens.

Qui , c'est par leur Génie , étincelle sacrée , C'est par son feu divin que l'ame pénétrée, Loin d'elle voit ramper les vulgaires esprits ; Et que l'homme, suivant un essor intrépide, Sur la foule timide S'élève fièrement à nos regards surpris!

C'est par lui que son art prend l'aigle pour modèle, Et qu'imitant soudain les ressorts de son aile, Dédale échappe aux fers par des chemins nouveaux; Heureuse fiction! où la voile légère, S'enflant sur l'onde amère,

Pour la première fois fait voler les vaisseaux.

Eh! qu'eût dit l'inventeur de la voile mobile, S'il eût vu, sans son aide, et sans la rame agile; La nef fendre le sein des abimes mouvans! Le Génie a parlé : la roue obéissante,

Par la vapeur puissante, S'ébranle, marche, et dompte et les flots et les vents.

Que ne peut le Génie! A sa voix souveraine Orphée a pris sa lyre, et par ses chants entraîne Les farouches tribus des Thraces redoutés : Il adoucit les mœurs de ces peuples sauvages , Dont souvent les rivages Par le meurtre , avant lui , furent ensanglantés.

Chez des pâtres grossiers apparaît un grand homme; Il les arme, les guide, et le Tibre voit Rome S'élever sur ses bords pour commander aux rois: Un second Romulus, sur la Néva profonde, Dans la ville qu'il fonde

Donne au Russe barbare et des arts et des lois.

Contemplez ce mortel qui, sur l'onde écumeuse, Demande, en poursuivant sa course audacieuse,
Un nouvel univers à Neptune étonné!
Il découvre, au-delà des vagues atlantiques,
Ce qu'aux siècles antiques,
Ce qu'aux nôtres jamais on n'avait soupçonné.

Là, le grand Copernic, des cieux que son œil sonde, Détrône Ptolémée, et des sphères du monde Montre le vrai système inconnu jusqu'alors; Newton, d'un prisme armé, dissèque la lumière,

Et sa main , la première , Vers un centre commun ramène tous les corps.

Et vous, enfans chéris du Dieu de l'Harmonie, Prenez place en mes vers près des fils d'Uranie! Comme lears noms fameux , vos noms sont immortels Vieil Homère , Virgile, et toi , divin Pindare ! Bu Temps la faux barbare

N'a pu saper encor vos augustes autels.

Ecoutez cette voix qu'élève Démosthènes! Philippe, à ses accens, devant les murs d'Alhènes, De ses exploits soudain voit arrêter le cours Et l'or et la terreur que répand le despote

En vain du patriote S'efforcent d'étouffer les foudroyans discours.

Sublime Phidias, qui redira ta gloire? Sous ton ciscau savant, et le marbre et l'ivoire Ont revêtu les traits des héros et des dieux : Tu yeux, et de celui qui fait trembler la terre,
Du matre du tonnerre,
La Grèce a contemplé le front majestueux!

Mais que vois-je? vainqueur de Zeuxis et d'Apelle, Raphaël a tracé, sur la toile fidèle. Ce Christ transfiguré, la merveille des arts; Et le fier Michel-Ange, élève avec audace Ce dome dont la masse Étonne les débris de la ville de Mars!

A ces nobles talens ne porte point envie!
Tu les présentes tous aux regards des humains....:
Près des neuf sœurs paraît l'essaim de ces grand hommes
Qu'avec orgueil tu nommes,
Et dans tes monumens je crois voir les Romains! France! brillant séjour où je recus la vie;

Là, pour tes morts fameux, ton Panthéon s'entrouvre; Là, se déploie à l'œil ce magnifique Louvre Où l'art vient consulter tes Rubens; tes Scopas; Plus loin, s'élance aux cieux l'airain de la victoire, Où l'immortelle bistoire A gravé de tes fils les glorieux combats.

Peindrai-je sur ces arcs les ondes auspendues De leur source lointaine en nos mus répandues?
Peindrai-je ces remparts, ces portiques, ces ponts,
Ces immenses bassins, et ces superbes routes

Qui, passant sur cent voûtes, Ont franchi les torrens, et vont percer les monts?

Oui, voilà les travaux que le génie inspire!
Mais qu'à peu de mortels ce Dien daigne sourire!
A la foule profane il ne se montre pas; Il fuit les vains honneurs dans l'ombre et le silence; Et la fière opulence Près du trône des rois n'enchaîne point ses pas.

Sous les lambris obscurs du peintre d'Héloïse Il pénètre en secret, et l'Europe surprise Admire tout-à coup ses magiques tableaux; Dans le donjon où seul devait entrer le crime, Béranger qu'on opprime Avec lui se console, et chante nos héros.

Rarement il s'arrête en ces plaines sleuries,
Près de ces doux ruisseaux, dans ces vertes prairies
Où folâtre Zéphyre, où dansent les bergers:
Il aime les sommets où la tempête gronde;
Et, loin des yeux du monde,
Il cherche des plaisirs au milieu des dangers.

Aux Alpes, sur l'Etna, sur leurs terribles cimes, Près de la cataracte, au bord des noirs abîmes, Sous un ciel menacant il aime à s'égarer; Il se plait dans l'horreur des forêts ténébreuses, Et les mers orageuses L'ont vu, plus d'une fois, à leur bruit s'inspirer.

De sa barque avec peine échappant au naufrage, Environné d'éclairs, sur un écucil sauvage, Vernet prétait l'oreille à sa puissante voix; Et le barde guerrier de la Calédonie, Dans les vents en furie, Aux rochers de Staffa l'entendait autrefois.

L'auteur de ces vers les ayant adressés à l'ima mortel Béranger, en a reçu une réponse extrême-ment flatteuse ; la voici :

« Monsieur ,

Monsieur,

"Il n'y a que peu de jours que votre llettre m'est par
"venue avec la belle ode qu'elle renfermait. J'ai été vive
"ment touché des expressions bienveillantes de l'une, mais

"j'ai été un peu confus, je vous l'avoue, de me voir adres
"ser une Ode au Génie. Y avez-vous bien pensé, monsieur?

"Ce n'est pas ici de la fausse modestie, je vous le jure, et

"si j'avais l'honneur d'être connu de vous, vous en seriez » convaincu.

» Voyez quels sont les hommes et les œuvres dont ce beau 
» morceau de haute poésic contient la récapitulation, et re» descendant jusqu'à moi, pauvre insecte, au chant agréa» ble peul-êtie, mais sans force et sans étendue, jugez vous» même, monsieur, du contraste que mon nom présente en » si bonne compagnie

» Au reste, c'est un motif de plus pour moi pour vous » payer un tribut de reconnaissance. Elle est bien grande • la bienveillance qui peut faire commettre une pareille

» Voilà, monsieur, la seule critique que j'aie à faire de a vos strophes si remarqua · moi un véritable plaisir. C'est une missive dont il ne faut

· que changer l'adresse. Vous dites, monsieur, que vous cultivez les muses en ailence. C'est un silence qu'il faut rompre et qu'on aurait droit de vous reprocher, si toutes vos productions resumblent à celle que vous avez la bonté de me faire

connaître. » Recevez mes bien sincères remercimens, monsieur, et » l'assurance de ma considération la plus distinguée.

» Votre très humble serviteur,

» BERANGER »

22 février 4832.

Naissances: 2 garçons, 4 filles.

Décès, 2 garcons, 2 hommes, 4 femme, savoir: Barthé-lemy Dohain, âgé de 74 ans, tailleur, rue du Venta, veuf de Marie Houwart. — Mathieu Hubert Delfosse, âgé de 35 de Marie Houwart. — Mathieu Hubert Denosse, age de 30 ans, commis-greffier à la cour supérieure de justice de Liége, époux de Barbe Charlotte Josephe Georis. — Marie Josephe Dallemagne, âgée de 48 ans, sous l'Hôtel-de-Ville, épouse Dallemagne, âgée de 48 ans, sous l'Hôte en 2º noces de Jean Nicolas Joseph Forir.

# ANNONCES ET AVIS DIVERS.

### AVIS IMPORTANT.

M. MORITZ BERNARDT, de Saint-Pétersbourg, oculisteopticien de la cour de Saxe, vient d'arriver en cette ville, et ne croit pouvoir mieux se recommander à la confiance du public qu'en lui faisant part de quelques-unes des nombreuses attestations qu'il a obtenues dans les principales villes de l'Europe et notamment les suivantes

La collection de M. Bernardt est la plus complète, et, sous tous les rapports, la plus parfa te que j'ai vue. Il est d'ailleurs impossible de rencontrer un opticien plus habile à reconnaître les différens degrés d'altération dont la vue peut être affectée, et de mieux apprécier les diverses modifications que doivent subir les verres propres à les corriger. C'est avec confiance entière que je signale M. Bernardt, comme un homme d'un tact et d'un talent rare.

Docteur ANCIAUX, professeur à l'université de Liége, Je partage entièrement l'avis de M. le professeur Anciaux. BAUD, professeur à l'université de Louvain.

M. Bernardt m'a fourni plusieurs instrumens d'optique, de la plus grande perfection : je me suis assuré que tous ses instrumens sont faits par lui. Sa collection de verres à lunettes est admirable. Il est rare de rencontrer un opticien qui réunisse tant de connaissance et du mécanisme de la vue, et des moyens de rémédier à tout ce que la vue pontrait préde défectueux.

KLUYSKENS, professeur dans la faculté de médecine, à l'université de Gand.

J'ai eu le plaisir de voir la belle collection d'instrumens d'optique, dont est possesseur M. Moritz Bernardt C'est avec beaucoup de satisfaction que je lui donne un témoignage de l'habileté qu'il met à confectionner les verres de toute es. pèce, dont l'u-age est de rémédier aux nombreux accidens de la vue. M. Moritz Bernardt connaît bien le mécanisme de la vision, dont il fait une étude particulière, à l'effet de donla vision, dont il fait une étude particulière, à l'effet de don-ner à ses verres les formes les plus avantageuses dans les diverses affections des yeux.

CURTET, docteur en médecine, et professeur dans

l'enseignement médical, à Bruxelles.

M. Moritz Bernardt est logé à l'Hôtel de la Couronne Im-périale, où il ne séjournera que jusqu'à samedi 10 mars. Il se rendra chez les personnes qui voudront bien le faire

BAL dimanche et mardi chez ROLAND, à la salle du Café de l'Amitié, rue Souverain Pont. On commencera à 7 heures

BAL aujourd'hui chez la Ve Warnier, chaussée Vivegnis

HUITRES anglaises 100 qualité chez PERET, rue SteUrsule.

# BELLE VENTE DE FLEURS ET DARBUSTES.

Le vendredi 9 mars 1832, à deux houres après midi on VENDRA, à la salle de François THON-NARD, rue Féronstrée, cour des hospices, une quantité de fleurs, consistant en magnolia variés, camelias, arbustes de pleine terre, azalea, orangers, etc., et une belle collection de rosiers du Bengal choisis en fleurs. Argent comptant.

# AVIS DE MESSAGERIES.



L'exploitation des Messageries

L'exploitation des Messageries

J. B. VAN GEND et Ce, a l'honneur d'annoncer au public qu'à dater du premier mars courant, son service de six heures du matin,

de Liége vers Bruxelles, ne passe plus par Tongres. Cette voiture prend la direction d'Oreye, St-Trond et suit sa reute directe jusqu'à Bruxelles.

La voiture de nuit de Liége pour Bruxelles continue à passer par Tongres, St-Trond, etc., et part tous les sons à 7 heures précises.

7 heures précises.

A LOUER la MAISON nº 27, à Seraing-sur-Meuse, occu-pée ci-devant par feu Mme. V° Nicolas CLOSSET-DEJAER. S'adresser rue St-Hubert, nº 586.

J'ai l'honneur de prévenir le public que mon Amer Sto. machique, connu sous la divise: occidit qui non servat, se vend uniquement à mon dépôt choz M. W de Moll, rue de l'Université, nº 727, à Liége, dont l'étiquette est contresignée

par mo.

Cet Amer a obtenu, par ses propriétés dans cette ville et ses environs, un grand succès parmi toutes les classes de la sociézé; outre ses effets salutaires, lorsque cette liqueur est prise pure, son mélange avec du bon genièvre ou eau deprise pure, son mélange avec du bon genièvre ou eau devie, forme une liqueur fort agréable. A. E. BOONEKAMP. () Samedi, 40 de ce mois, à trois heures de relevée, le notaire PAQUE VENDRA à l'encan, à l'entrepôt de cette ville, quatre pièces de VIN de Champagne et 45 bouteilles vin de Champagne mousseux.

A LOUER des à présent un très-joli QUARTIER, au commencement du Quai d'Avroy, composé d'un salon, 4 places de maître, 3 de domestique, une cuisine, cave, et la jouissance d'un grand jardin S'adresser au n° 585 même Quai.

Vendredi 9 mars, à deux heures de relevée, il sera VENDU Quai d'Avroy, nº 577, une quantité de gros MEUBLES et autres objets. Argent comptant,

### VENTE D'IMMEUBLES.

Mercredi 7 mars 1832, à 11 heures du n matin, la de meures du sieur Jh. Houhon, marguillier-chantre, à Glons, il sera procédé devant M. le juge de paix, par le ministère du notaire MARTIAL, à ce commis par jugement, à la vente publique aux enchères et à l'extinction des feux des bienssonds ci-après détaillés:

1º Un bois taillis, dessus la Basse Slins de Une pièce de terre arable, en Vaux de BoisGlons. 30 3º Une en même lieu, tenant à Pascal Boveroux 24 4º Une en même lieu , joignant à P. J. Bertrand. 21 5º Une en font d'Elst, commune de Glons, mesurant. 65 6º Un bois taillis, place des bois blancs à Glons. 69

595

437

7º Une pièce de terre, au Champ de Meer à Glons. 52 8º Une à la Chapelle sous Elst, commune de Millen. 9 9º Une en même lieu, tenant à P. Liesens. 26 40º Une au champ dit Elsteren Steenakker, Millen. 43

10 Une au Bois de Millen. 120 Une près le Steenakker, commune de Millen. 13º Une près la précédente, commune de Millen 14º Une à la Tombelle, commune de Roclenge. 245 15° Une en Foillay, commune de Slins, lezFexhe. 16º Une en Habelœuvre, commune de Slins. 592

17º Une en Boursegauche, commune de Slins. 18º Une au chemin de la Basse-Slins. 133 13 39 078 19º Une en Heyebar, commune de Slins, 20° Une en Foillay, commune de Slins. 21° Une au Vert Fossé, meme commune. 234 21 707 21 22º Et une en Foillay, même commune.

S'adresser pour plus amples informations au nº 329, rue Souverain-Pont à Liège, ou au susdit notaire, chargé de la vente d'une belle et vaste BRASSERIE, située au centre de a ville à des conditions fort avantageuses.

Mercredi quatorze mars 1832, à dix heures du matin, dans une des salles de l'hôtel-de-ville à Verviers, il sera procédé par le ministère de L. DAMSEAUX, notaire, à la requête de la commission administrative des hospices civils de cette ville à la LOCATION à l'enchère:

ville à la LOCATION à l'enchere:

4º D'une prairie exploitée par l'hospice des vieilles gens, sise en lieu dit Trou Navay, tenant du midi au chemin Vert, du couchant à la ruelle du Trou-Navay, du nord et du levant à une prairie tenue en location par N. Closon.

2º D'une maison de bains, près l'hospice des malades, à Varniers.

3º De quatre maisons cotées numéro 1546, 1547, 1548 et 1549, rue des grandes Rames, à Verviers. Les amateurs devront se faire accompagner de leurs cautions.

147 Le mardi, 13 mars 1832, à deux heures de relevée, il sera VENDU définitivement sans surenchère ni infirmation, à la chaleur des enchères et au dernier enchérisseur, par le ministère de M° DUSART, notaire à Liége, en son 10 Une belle MAISON de commerce , située à Liége, place

du Marché, rue des Mineurs, nº 551, 2º Et une située sur les Airs, nº 545, tenant par derrière à celle ci-dessus désignée.

La première enchère servira de mise à prix. S'adresser audit notaire pour connaître les conditions.

Jeudi 8 mars 1832, à dix heures du matin, on procédra à la VENTE d'une grande quantité de très beaux MARCHES de chêne, orme et hêtre d'une très belle élévation, dans le bois de M. le comte de L'ANNOY, à la Neuville en Con-

A LOUER présentement une MAISON de campagne avec jardins et vergers, agréablement située sur les bords de la Meuse et à proximité de la ville de Liége. S'adresser au bureau

Le jeudi 22 mars 1832, à neuf heures du matin, le no-taire PAQUE procédera à la VENTE aux enchères publiques, par devant M. BOUHY, juge de paix des quartiers du Sud et de l'Ouest, en son bureau, rue Saint-Jean-en-Ile, d'une MAISON, située à Liége, rue St.-Jean-en-Ile, no 792 joignant à M. Schel et Cronet. Aux conditions qu'on peart joignant à M. Schel et Cronet. Aux conditions qu'on peut voir en l'étude du notaire PAQUE et au bureau de M. le

165 A LOUER pour en avoir la jouissance de suite ou au 15 mars, une petite MAISON de campagne, consistant en 15 mars, une petre MAISON de campagne, consistant en quatre pièces au rez de chaussée, quatre au premier étage, greniers, fouvnils, caves, cour, écurie, avec une prairie et un jardin bien arborés, située sur la grande route à proximité de Liège, on jouira de la pêche et de la chasse.

S'adresser à M<sup>®</sup> DELVAUX, notaire, rue Vinàve-d'Ile, nº 41

## FACULTE DE SURENCHERIR.

Par procès-verbal d'adjudication, passé par devant Me BEA. TRAND, notaire à Liége, le 17 février 1832, les immeuble

ci-après ont été adjugés, savoir :

1º Une maison nº 214, avec grange et 6 perches de jardin y attenant, située au faubourg Ste. Walburge, moyennant la somme de 3.360 florins et en outre; le service d'une rente de 15.60. 15 fls. 35 cents.

2º Six petites maisons, nº 129 inclus 132, avec 9 perchese demi de jardin y contigu, situés audit faubourg Ste. Walburge vieille rue de Tongres, moyennant 2250 fls. et le service de 19 fls. 8 cents de rente.

3º Une maison nº 169, avec 16 perches de jardin y attenunt. et une prairie de 48 perches 9 aunes en lieu dit Fontenasse, et une prairie de 48 perches 9 aunes en neu uit rontenais, situées audit faubourg, vieille rue de Tongres, moyennaut 220 florins et le service de 552 litrons 42 des dépeautre de rente.

4º Une pièce de terre, contenant 59 perches 83 aunes [3] située aux Brassinnes, commune de Votem, moyennant 950

florins.

5º Et une rente de 22 fls. 40 cents, due par Léonard Croisier et autres, moyennant 353 fls. 50 cents.

Toute personne solvable peut, jusqu'au 40 mars, à midisarenchérir lesdits immeubles et rentes d'un 40° du prix practe pal, y compris les charges, la surenchère doit se faire à la suite du procès-verbal d'adjudication.

Une SERVANTE, munie de bons certificats et d'un ige mûr, connaissant l'ouvrage d'un ménage, peut se présenter n° 1094, sur la Batte.

Une FILLE de quarties peut se présenter rue du Mérgo n° 235, où l'on d;ra pour qui c'est.

On demande une FILIE sachant bien faire la cuisine et entretenir une partie de la maison. S'adresser rue Souveraine Pont, nº 582.

Une DEMOISELLE au fait du commerce, peut se présenter au Mouton noir, rue Neuvice, nº 742. 747

UNE DEMOISELLE connaissant bien le commerce dépit cerie et munie de bon certificats, peut se présenter n° 419, faubourg Ste.-Marguerite.

## COMMERCE.

Bourse de Vienne du 22 février. - Les métalliques étaient à 85 3|4; 4 p. c. 00 0|0. — Actions de la banque (115 9|0. — Partielles 000 00|00. — Lots de 000 fl. 0|00 000. — Billets de la banque de Vienne 00 0[0.

Fonds anylais du 2 mars. - Les consolidés sont à 82 314.

Bourse de Paris du 2 mars. — Rentes, 5 p. 010, jouisse du 22 mars 1830, 97 fr. 85 ci. — 4 112 p. 010, jouisse du 22 mars, 00 fr. 00 c. — Rentes, 3 p. 010, jouisse du 22 juin 1830, 67 fr 35 — Actions de la banque, 1620 fr. 00 c. — Certif. Falconnet 78 fr. 45 c. — Emprunt road d'Espagne 1830, 75 314. — Emprunt d'Harti, 000 fr. 00. — Emprunt rom. 79 010. — Emprunt Belge 75 114.

Bourse d'Amsterdam du 1er mars. — Dette active. 39
314 7,8 40 010.1 — Idem différée 29132. — Bill. de ch. 15 112
010 0. — Syndicat d'amortissement 67 314 8 38 010. — Rente
remb. 2 112, 00 010 010 Act. Société de comm. 00 010 00.
— Rus. Hope et C° 5, 88 114 90 112. — Dito ins. gr. ii. 36
112 0100. — Dito C. Ham., 00 010 0. — Dito em, à L. 00 010
— Dano, à Lond. 00 010. — Ren. fr. 3 °10, 67 118 0 00000.
— Esp. H. 5 010, 00 — Dito à Paris, 00 010 — Rente perpél.
00 010 0 010 010 010 0 010. — Vienne Act. Banq. 00 — Metall. 22
112 010 010. — A Rot. 157 1. 0000. — Dito 28 1. 000. — Lois
de Pologne, 00 010. Naples Falconet 5, 72 010 010 010. —
Dito Londres 00 010 à 00. — Brésil. 010 010 010. Grecs 0010.
— Perp. d'Amst., 46 114.

Enurse d'Anvers du 3 mars. - Changes.

Amsterdam c. j. 1 à 718 av. — Paris c j. 116 à 118 P. do mois 314 p. — Londres 4014 N. 2 mois 40 A. — Hambourg 3 114 P. — Francfort c. j. 35 11116 N. 3 mois 35 318.

Amsterdam	a courts jours.	à 2 mois.	a 3 mois.
Londres. Paris.	35 3 <sub>14</sub> 35 5H6 P	35 5 <sub>1</sub> 8 P	46 7 <sub>[</sub> 8 _ A
Belgique En	Escomp Cours des	te 4010 Effets.	THE STATE OF

Empr. de 10 mill. Empr. de 24 mill., 00 00 010. Dette active, 92 0 10 0. Oblig. de Entr. Hollanda. Dette active, 2 112 n 4 112 n 2 112 n 00 010. Oblig. synd. Rent. remb. 84 et 86 1/2 0.

Bourse de Brux elles, du 3 mars. — Emprunt de 12 milions, intérêt 5, 91 114 A — Emprunt de 10 millions, sans Intérêt, 87 314 A. — Emprunt de 24 millions, 74 114

H. Lignac, impr. du Journal, place du Spectaele, à Liege.